

## IV LA DESCRIPTION DES LANGUES DU MONDE

### 26 *Comment la traduction/adaptation du Donat (grammaire latine du IV<sup>e</sup> siècle) en vint-elle à constituer l'atelier (la fabrication) des premières grammaires des vernaculaires ?*

Parmi les manuels qui ont été élaborés par les grammairiens latins, celui de Donat (Aelius Donatus) qui enseignait la grammaire à Rome dans la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle p. C. (question 21), a connu une fortune considérable. Il constitue l'un des fondements de la tradition occidentale de réflexion sur le langage, l'une des sources à la fois des concepts et de la méthode, nous pourrions dire linguistiques, et l'un des vecteurs par lequel se sont transmises la connaissance et la pédagogie du latin après la destruction des institutions romaines (dont l'école) et de la culture antique.

Il appartient lui-même à une tradition de traités techniques, qu'on appelle *ars* en latin (*artes* au pluriel), *tekhnè* (*tekhnai*) en grec, dont l'origine est très ancienne, et qui présentent sous une forme concentrée l'exposé méthodique des connaissances disponibles dans un domaine. Le succès du manuel de Donat (*ars Donati*) et le fait qu'il fasse l'objet de commentaires dès les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, puis devienne, au début du VI<sup>e</sup> siècle, le manuel de base de l'enseignement grammatical à Rome et partout dans l'Empire, doit sans doute au prestige de son auteur (Jérôme, le traducteur de la Bible en latin, fut son élève et évoque son enseignement avec

admiration), mais aussi à des qualités objectives qui assureront sa transmission pendant de longs siècles et en feront la source de commentaires et de gloses abondantes (Holtz, 1981). Au premier rang de ces qualités figure sa perfection formelle. Tous les mots sont pesés, rien n'est laissé au hasard, et les définitions concentrent sous une forme concise, plus complète et plus synthétique que ce n'était le cas dans les manuels antérieurs, des formules issues elles-mêmes d'une réflexion séculaire (*ibid.*).

La circulation de ce texte, de ses diverses variantes et du corpus de commentaires qui l'entoure est exemplaire du processus complexe par lequel des bribes de culture antique ont traversé les turbulences de la période des grandes invasions à partir du V<sup>e</sup> siècle. Dans le cas du Donat, le rôle des savants irlandais a été déterminant. À la différence du reste de la romanité, où le latin restait la langue maternelle même si c'était un latin de plus en plus modifié, ces derniers apprenaient le latin comme une langue étrangère, justement grâce à ces *artes* dont la fonction changeait nécessairement : d'outils philologiques servant à l'exploration des grands textes littéraires, elles devenaient manuels de langue étrangère. De plus, les monastères insulaires, irlandais et anglo-saxons, à l'écart des désastres qui s'abattaient sur le continent, ont joué un rôle de conservation essentiel qui s'explique aussi par l'enthousiasme, la ferveur avec lesquels les terres celtiques et anglo-saxonnes, une fois converties, ont accueilli les monuments de la latinité. C'est là aussi l'une des conditions qui rendront possible la renaissance des études latines sur le continent à l'époque carolingienne.

Mais c'est aussi à l'occasion de ce passage par des terres qui n'avaient jamais été latinisées qu'apparaissent les premières gloses en langue vernaculaire (les plus anciennes sont des gloses marginales en vieil irlandais, antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle), des commentaires (comme ceux de Bède le Vénérable) et les premières traductions du vieux manuel.

La traduction est d'abord une technique pédagogique. Les quelques codex médiévaux conservés (recueils de textes manuscrits) qui permettent de se faire une idée du *curriculum* selon lequel se faisait l'apprentissage du latin au Moyen Âge contiennent des versions du Donat en latin et des versions traduites en vernaculaire. À quoi s'ajoutent ensuite des traités plus spécialisés dans les deux langues, et des textes. L'apprentissage du latin au niveau élé-

mentaire se faisait ainsi en contexte bilingue (Lusignan, 1986, 1991 ; Merrilees, 1986, 1990).

Un autre des effets de la traduction, dès qu'elle porte sur la terminologie et les exemples, est de produire un début de grammatisation du vernaculaire. On peut rendre sensible ce phénomène en prenant des exemples de ce qui s'est passé pour le français. Les textes donnés en exemple dans ce qui suit sont plus tardifs, mais le mécanisme en cause est fondamentalement le même. Voici donc un passage tiré d'une traduction en français du Donat, datée du XV<sup>e</sup> siècle. Le texte vise toujours le latin (c'est ce que nous appelons la langue objet) et le français constitue la métalangue (la langue dans laquelle est rédigée la description du latin). Néanmoins, par souci de clarté et d'efficacité pédagogique les exemples sont aussi traduits :

Quant cas de noms sont ? Seix. Lesquelz seix ? Li nominatif, si come *hic magister* « Il maistre », li genitif, si come *huius magistri* « du maistre », li datif, si come *hinc magistro* « au maistre », li accusatif, si come *hunc magistrum* « le maistre », li vocatif, si come *o magister* « o tu maistre », et li ablatif, si come *ab hoc magistro* « du maistre, de par le maistre, ensemble le maistre, avec le maistre », etc. (*Ars Minor*, Donat, ms 44, Bibliothèque municipale de Salins, éd. T. Städtler, 1988 : 127)

On pourrait se passer des exemples latins, et ne conserver que leur traduction, si l'objectif visé était davantage la transmission d'un savoir proprement grammatical relatif à la notion de cas elle-même. En lieu et place d'une définition abstraite de chacune des notions casuelles décrites on aurait alors, sous une forme sensible, une sorte d'équivalent en français de la forme latine. C'est très exactement ainsi que procède cet autre exemplaire du Donat également traduit, mais dans lequel les exemples latins n'ont pas été conservés :

Quantz nombres de noms sont ? Deux. Quelz ? Le singulier siccome *hic magister*, le pluriel siccome *hi magistri*. [...] Quantz cases sont ? Six. Quelz ? Le nominatif *le maistre*, le genitif *du maistre*, le datif *au maistre*, l'accusatif *le maistre*, le vocatif *o tu Maistre*, et l'ablatif *au maistre*, par *le maistre*, avec *le maistre*. (*Ars Minor*, incunabile de la

Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence, fin du XV<sup>e</sup> siècle, éd. Maria Colombo Timelli, 1986 : 226)

Un des résultats manifestes de ces différentes transformations auxquelles le texte est soumis, guidées initialement par le souci de l'efficacité didactique, est que désormais le texte peut fort bien fonctionner comme une description grammaticale du français. On s'en convainc aisément en comparant les deux extraits que nous venons de citer avec celui du premier texte grammatical relatif au français. Il s'agit encore d'un Donat, le *Donat français*, dit de Barton (ca 1409), rédigé en français comme les textes précédents, mais dont cette fois la langue objet est également le français. On est un peu au-delà d'une simple traduction. Mais cette adaptation du modèle antique s'articule étroitement avec ces autres états du texte que nous avons cités. Les formes de l'article qui apparaissent dans les différents « cas » sont désormais interprétées comme des marques de flexion casuelle.

Quantez cases est il ? – Six. – Queix ? – Nominatif, génitif, datif, accusatif, vocatif, ablatif, et ils sont cognuz par leurs signez. – Qui sont ils ? – Ces trois : « Le », « du », « au » : « Le » est signe du nominatif ou du accusatif ; « du » est signe de le genitif ou de l'ablatif, et « au » est signe du datif... (*Donat français*, éd. Pierre Swiggers, 1985 : 244)

Cet exemple permet de comprendre à la faveur de quels mécanismes de transmission, de quelles opérations techniques, le modèle des grammaires élaborées pendant la période antique s'est trouvé constitué en modèle de référence à partir duquel on pouvait procéder à la description d'autres langues. Les grammaires des vernaculaires ont ainsi été élaborées à partir d'une opération de *transfert* du modèle de la grammaire latine et de ses catégories, ce qu'on a pu appeler « grammaire latine étendue » : sous cette expression, Auroux (1994a : 82-85) désigne un cadre descriptif qui a été étendu à des langues parfois proches (comme les langues romanes), parfois beaucoup plus éloignées, moyennant des adaptations locales, mais aussi un certain biaisement des descriptions. On voit, dans notre exemple, que cela peut conduire à la mise en œuvre de catégories qui ne sont pas nécessairement adaptées à la langue

objet. Les articles en français se laissent objectivement difficilement réduire à des marques casuelles, tout simplement parce que leur fonction est autre. Elle est en effet sémantique et concerne la construction de la référence (cf. question 36). Mais c'est néanmoins comme marques des cas que les grammairiens sont invités à les penser, sous l'influence du modèle conceptuel dont ils disposent, et au fond de toute leur formation intellectuelle. Il faudra quelques siècles pour que les grammairiens français se débarrassent de l'idée qu'il y a des déclinaisons en français et pour qu'ils renoucent à voir dans les prépositions *de* et *à* des « articles » indicateurs des cas respectivement génitif et datif.

Le processus dont nous venons de donner un aperçu pour le français au XV<sup>e</sup> siècle a commencé, comme nous le notions plus haut, beaucoup plus tôt. Les Irlandais ont été les premiers à avoir l'idée de se servir du Donat pour décrire leur langue. La première grammaire d'un vernaculaire, issue de cette tradition, s'intitule *Aurtaicépt na nÉces* (Ahlgqvist, 1983 ; Lambert, 1987). Elle date du début du VII<sup>e</sup> siècle, et vise la codification de la langue littéraire. On a conservé également un texte un peu plus tardif lui d'un recueil d'extraits de Priscien, les *Excerptiones de arte grammatica angllice* d'Aelfric (Law, 1987) composées en vernaculaire anglosaxon du X<sup>e</sup> siècle, qui présente un métalangage en vernaculaire. L'activité grammaticale dans le monde celtique est demeurée vivace pendant tout le Moyen Âge comme en témoignent d'autres traductions plus tardives en gallois (*Duenn*) ou en moyen breton (*Donat*). On en observe également un témoignage en Islande (*Fyrsta Malfrøedningerdin* [premier traité grammatical], deuxième tiers du XII<sup>e</sup> siècle)... Le but poursuivi par le grammairien est ici une description des sons du vieux norrois qui débouche sur des propositions d'adaptation de l'alphabet à cette langue. Dans le monde roman, le premier exemple d'application du modèle vient plus tard. Ce sont les *Razos de trobar* de Raimon Vidal (ca 1200), puis le *Donatz proensals* d'Uc Faidit, composé entre 1240 et 1245.

La grammatisation des vernaculaires connaît un point d'inflexion à la Renaissance (Auroux, 1992, 1994a). Le nombre des grammaires et des langues décrites augmente en effet brusquement (questions 29-31). Toutefois, c'est dans les îles occidentales de l'Europe, dès les premiers siècles du Moyen Âge, que le phénomène a commencé. Il est intimement lié au mode de circulation et de

diffusion de cette œuvre grammaticale du IV<sup>e</sup> siècle devenue emblématique du savoir grammatical lui-même, avant la redécouverte de Priscien. Le Donat apparaît alors à la fois comme le vecteur par lequel ont pu se maintenir la connaissance et la pédagogie du latin (Holtz, 1981 : 315, 323 sq. ; Law, 2003) entre la chute de l'Empire romain et la renaissance carolingienne, et le noyau à partir duquel se constitue le modèle de la description des langues du monde, par ajouts d'éléments d'origines diverses (Priscien souvent, ou différents commentateurs antiques ou médiévaux), traduction, etc.

La projection d'un modèle d'analyse conçu initialement pour le latin sur un ensemble de langues de plus en plus étendu, de faits de plus en plus variés, a ainsi créé les conditions d'apparition de catégories et de concepts nouveaux. Là où le modèle initial s'adapte problématiquement, il faut bien tenter de résorber cette difficulté en adaptant le modèle ou la notion. L'histoire du traitement de la catégorie de l'article dans les grammaires françaises peut être vue sous cet angle : de l'article marque du cas dans les plus anciennes grammaires, au développement progressif d'une théorie sémantique de la détermination aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

D'une façon générale, ce modèle constitué à partir de la tradition arithmétique latine peut être ramené à quelques caractéristiques simples :

- 1) il est constitué d'un appareillage conceptuel fondé notamment sur le système des parties du discours et de leurs *accidents* ;
- 2) il est articulé à un projet : les grammaires décrivent les propriétés des classes de mots. L'objet du grammairien est le mot, plutôt que l'énoncé, ses propriétés catégorielles et morphologiques, plutôt que les principes qui régissent son agencement avec d'autres mots dans des ensembles plus vastes. La morphologie donc, plutôt que la syntaxe.

Sur le plan de la matérialité discursive même, on retrouvera de façon très durable une organisation de l'exposé par divisions successives et hiérarchisées, caractéristique des ouvrages techniques depuis l'Antiquité, ou de façon moins systématique l'organisation en question/réponse dans les ouvrages didactiques (Resta, 1730... jusqu'au principe même de la collection dans laquelle est publié le présent ouvrage).

## 27

Comment les grammairiens ont-ils adapté les concepts de la tradition gréco-latine ?

Les premières descriptions des vernaculaires se sont élaborées à partir d'un phénomène de transfert des concepts et des méthodes d'analyse élaborés par la tradition gréco-latine, dont leurs auteurs étaient imprégnés. Le résultat auquel ils aboutissent dépend dans une large mesure des données linguistiques auxquelles les notions empruntées sont confrontées. On est là en effet dans le registre du bricolage, qui n'exclut contrairement ni l'innovation, voire l'invention, rendues nécessaires ou même inévitables par des réalités nouvelles, ni la reproduction pieusement respectueuse.

Sur un certain nombre de questions les grammairiens disposent d'une mémoire qui ne se borne pas aux traités dont nous avons décrit plus haut le modèle (questions 21 et 26) et dont l'orientation est essentiellement technique et pédagogique. Ils peuvent en effet puiser aux grandes sommes théoriques, comme les *Institutions grammaticales* de Priscien de Césarée, rédigées au début du VI<sup>e</sup> siècle, qui ont alimenté la réflexion grammaticale pendant tout le Moyen Âge et donné lieu à un nombre considérable de *commentaires*.

On peut le voir avec un exemple précis et emblématique comme la description des temps verbaux. L'édifice théorique que les auteurs de grammaires françaises ont élaboré à partir du XVI<sup>e</sup> siècle tire son organisation conceptuelle même du chapitre que Priscien consacre au temps (Priscien, livre VIII, GL 2 : 405.8-14 et 406.1-6).

L'analyse du temps linguistique chez ce dernier correspond à un classement des formes verbales articulé en genres et espèces, distinguant deux niveaux de catégories. Le premier comprend trois temps fondamentaux : le présent, le prétérit et le futur. Le second identifie trois autres catégories considérées comme des espèces du prétérit : le prétérit imparfait, le prétérit parfait, et le prétérit plus-que-parfait. L'ensemble comporte donc au total cinq temps. Si l'on regarde de près les définitions des trois espèces du prétérit, on s'aperçoit qu'elles tendent à mettre en œuvre un critère unique, sinon simple. Ainsi, le *præteritum imperfectum* est défini comme le temps « dans lequel une chose commence d'être faite et n'est pas

cependant achevée (*perfecta*) » ; le *preteritum perfectum*, signifie un temps « dans lequel la chose est montrée comme achevée », et le *preteritum plus quam perfectum* un temps « dans lequel une chose est montrée comme achevée depuis longtemps ». On voit que le terme central est celui de *perfectum*, à partir duquel sont formés les dérivés et composés *imperfectum*, et *plus quam perfectum*. Cette terminologie repose donc sur ce que nous pourrions appeler la « perfection d'action », que les temps décrits réalisent diversement (négativement, positivement, ou selon le haut degré). Ainsi, si l'on considère l'ensemble, les catégories les unes à l'égard des autres sont dans un rapport de genre à espèce, c'est-à-dire dans un rapport d'inclusion, et elles se distinguent les unes des autres par des critères simples et bien identifiés (ce que l'on appelle des différences spécifiques).

Le classement de Priscien est pris comme un point de départ dans les premières descriptions du français. Ainsi, Jean Pillot, auteur d'une des premières grammaires du français – mais rédigée en latin – publiée en 1550 et intitulée sur le modèle de son illustre prédécesseur *Institutio linguae Gallicae (Institution de la langue « gauloise », c'est-à-dire française)*, note que si le latin a cinq temps verbaux, le français s'en distingue par le fait qu'il a deux *preterita perfecta* : ceux que nous appelons, suivant notre terminologie moderne, le « passé simple » et le « passé composé ». La plupart des auteurs de ce temps notent cette particularité du français, qu'ils appréhendent dans la comparaison avec le latin. Il faut donc compléter la classification de Priscien en introduisant une distinction supplémentaire, et considérer le *preteritum* en français comme un genre sous lequel se rangent deux espèces. C'est sous cette forme que se cristallise un problème linguistique dont s'occupera la tradition grammaticale française pendant une très longue période, et qui n'est d'ailleurs pas sans intérêt pour des linguistes contemporains : comprendre les règles en jeu dans la concurrence du passé composé et du passé simple, et identifier la différence spécifique de ces deux temps.

Pillot les dénomme respectivement, *preteritum perfectum indefinitum* et *preteritum perfectum definitum*. Il conçoit la différence spécifique qui les distingue en termes de définitude. Plus précisément le parfait *indefini* signifie un temps indéterminé (*tempus indeterminatum significat*) ; mais le parfait *defini* note un temps

« plus déterminé » (*magis determinatum*), et pas passé depuis aussi longtemps (*non adeo dudum praeteritum*). Le critère est donc, nous dirions, temporel (c'est-à-dire impliquant la position des événements les uns à l'égard des autres), et non aspectuel (c'est-à-dire impliquant leur durée, la présence ou non de bornes à cette durée, leur achèvement ou non, etc.). Les exemples qu'il donne dans l'édition de 1550 (f. 20r) de son ouvrage permettent de mieux comprendre sa pensée. On peut dire, selon lui, *J'ay leu aujourd'hui l'Evangile, je leuz hyer l'epistre*, mais non *j'ay leu hier, je leuz aujourd'hui*. Il s'agit de la première mention de faits relatifs à ce que la tradition appellera ensuite la règle des 24 heures (voir sur ce point Weinrich, 1973 ; Y. Galet, 1977), et dont on trouve une mention sous une forme ou sous une autre chez la plupart des auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle, puis au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. Tous néanmoins ne l'énoncent pas dans les mêmes termes, et il y a là un bon exemple de débat grammatical dans sa forme classique, c'est-à-dire de confrontation de diverses formulations, où le même et le différent se mêlent dans des proportions variables, ce qui n'exclut pas l'innovation et au bout du compte le progrès.

Ainsi Meigret (1550), un auteur contemporain, reprend l'idée selon laquelle l'analyse des temps et leur classification relèvent d'une procédure de division des catégories, ce qui revient à manifester des rapports d'inclusion entre espèces et genres. Mais il explore une autre voie, qu'on pourrait dire syntaxique :

– Le premier de nos préterits denote une action « un peu plus par faire, duquel toutefois le temps n'est pas bien déterminé de sorte qu'il dépend de quelque autre comme *Je vis le Roÿ [Roil] lors q'il fut coroné* » (Meigret, 1980 : 69) Il s'agit encore de *determination* du temps. Mais ici le passé simple est un temps déterminé parce qu'il n'est pas autonome syntaxiquement et référentiellement ; sa référence temporelle se construit toujours en relation avec une autre marque temporelle, verbale comme dans l'exemple, ou autre ;  
– le second, de création française, répond à la nécessité où l'on est parfois de parler du passé de façon absolue, et « sans suite » (*ibid.*). Il s'agit de notre passé composé.

Deux exemples pour le XVII<sup>e</sup> siècle complèteront ce rapide tour d'horizon : l'*Exact achèvement à la langue française* de Jean Masset (1606), et la *Grammaire et syntaxe française* de Charles Maupas (1607).

L'ouvrage de Jean Masset occupe un volume assez mince qui figure en accompagnement du dictionnaire de Jean Nicot (1606). Le classement est d'un type identique à ce que nous avons déjà vu : trois temps simples, et plusieurs espèces incluses dans le passé. Mais les formes prises en compte sont plus nombreuses et reliées par un réseau de relations très différentes.

Le passé comporte en effet quatre temps : *l'imparfait*, *l'aoriste simple* (je cours), *le parfait* (j'ai couru), et *le plus-que-parfait*. La terminologie marque que l'organisation du système est pensée dans des termes différents. Le passé simple et le passé composé sont sur le même plan, mais l'un et l'autre sont associés à un temps composé : à *l'aoriste simple* (je cours) correspond un *aoriste composé* (j'eus courus), et au *parfait* (j'ai couru) correspond un *parfait très parfait* (j'ai eu couru). Mais si l'on regarde de près les définitions, on est frappé par le fait qu'elles sont clairement issues de celles de Meigret : l'aoriste simple dépend « d'un discours précédant, narratif de ce qui se seroit passé en ce temps » ; et « nous usons de l'aoriste simple [...] en oraison bornée par adverbess de temps passé, ou autre circonscription que ce soit de temps, par laquelle nous définissons l'action indéfinie, à un certain temps déterminé » (Masset, 1606 : 11). Ces remarques sont complétées par une variante de la règle des 24 heures dont l'évocation est utile à notre propos : « Observez que nous n'usons (de l'aoriste simple) jamais pour une action du jour auquel nous sommes, ny de la nuit précédente, ny mesme avec les adverbess du temps present *aujourd'huy, maintenant, à cete heure* » (*ibid.*).

Le texte présente donc une sorte de synthèse des différentes formes prises jusque-là par les définitions. Y figurent en effet le critère référentiel de l'éloignement de l'événement quantifié de façon formelle à 24 heures et le critère contextuel formulé par Meigret selon lequel le passé simple est un temps non autonome dans le discours, et dont la référence se construit par anaphore avec une autre marque temporelle. Nous y trouvons enfin une réinterprétation de la valeur indéterminée du passé simple (d'où l'usage du terme de temps *indéfini*) donnée comme la cause de sa dépendance à l'égard d'une détermination contextuelle.

Dans un ouvrage publié à peine une année plus tard, en 1607, Maupas reprend à Masset l'idée que les prétérits marchent par deux avec leur « redoublés », c'est-à-dire la forme simple avec la

composée, ou surcomposée. On a donc deux séries : les prétérits définis (passé simple et antérieur), et les prétérits indéfinis (passé composé, et surcomposé). Les définitions empruntent là aussi une part de leur matériel à la tradition. Mais l'auteur introduit une innovation considérable dans le traitement du problème qui nous occupe. Le critère référentiel qui sert de pivot à la règle des vingt-quatre heures n'est plus chez lui un point mais un intervalle de référence, et c'est sa position par rapport à l'instant de la parole qui distingue les deux catégories de prétérit.

Ainsi, les temps définis « infèrent toujours un temps piègé passé, et si bien accompli qu'il n'en reste aucune partie à passer. Et à certe cause requièrent toujours une préfixion et prénotation de temps auquel la chose dont on parle est advenue, &c'est la raison pour quoi je les appelle *définis* » (Maupas, 1607 : 273). Tandis que les indéfinis « signifient bien un acte du tout fait et passé, mais le temps non encore si éloigné qu'il n'en reste encore quelque portion à passer » (*ibid.*). Dans les deux cas, le temps dont il reste ou non *une portion à passer* n'est pas celui de l'événement, toujours entièrement passé et accompli, mais celui d'un temps, pourvu d'une certaine étendue, et qui sert ici de référence à la construction de l'image temporelle.

Ces formulations seront reprises partiellement par la plupart des auteurs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et elles aboutiront à la notion de « période » de référence formalisée par les auteurs de grammaires générales. Elles correspondent à une analyse en termes aspecto-énonciatifs des valeurs du passé simple et du passé composé : le passé simple représente un événement passé, inclus dans un intervalle de référence d'aspect global, l'instant de la parole étant lui-même en dehors de cet intervalle. Le passé composé représente un événement passé, inclus dans un intervalle de référence d'aspect sécant, autrement dit qui comprend également l'instant de la parole.

On voit donc comment le transfert du modèle de Priscien sert de point de départ à l'analyse des temps du français et à leur classement. L'ensemble de la discussion dont nous avons retracé les contours porte au fond sur l'identification du critère sur lequel repose la différence spécifique du passé simple et du passé composé : en quoi consiste le caractère défini ou indéfini de ces deux temps ? Le problème lui-même prend son sens dans le cadre d'un classe-

ment où on les envisage comme deux espèces d'un même genre. C'est précisément ce cadre qui est hérité de Priscien, c'est-à-dire non seulement certains concepts (prétérit, imparfait, etc.), mais aussi la forme sous laquelle le problème est conçu.

Nous évoquerons rapidement deux autres exemples d'adaptation de l'héritage gréco-latin à la grammaire française, celui des concepts de « mode » et de « voix » verbale (détails dans Colombat, 2006, 2007). Les modes d'abord. La première grammaire française énumère, outre un indicatif et un impératif, un subjonctif ou conjonctif et un optatif. Le lecteur moderne s'étonne de la présence de ce dernier, qui ne correspond à aucune forme particulière. En fait, l'optatif, mode du souhait, n'est morphologiquement marqué qu'en grec, mais il a été transféré au latin, où il désigne les formes du subjonctif dont l'emploi correspond à celle de l'optatif grec, et de là, il est passé – tout naturellement, pourrait-on dire – au français, où il désigne des formes du type *Dieu veuille que l'aye, Pleust à Dieu que l'eusse* (Pillot, 1561) ou encore *O que volontiers l'auroye, O que volontiers l'auroye* (Estienne, 1557), c'est-à-dire des formes qui, effectivement, correspondent à un souhait, mais que nous analysons aujourd'hui comme relevant du subjonctif ou du conditionnel. Quant au conjonctif, les grammairiens français restaient sous la dépendance de la définition des grammairiens latins, par exemple Priscien : « Le quatrième mode est le subjonctif qui a besoin non seulement d'un adverbe ou d'une conjonction, mais encore d'un second verbe pour signifier un sens achevé » (livre VIII, *GL*, 2 : 424). Cela imposait d'analyser le subjonctif non pas morphologiquement à partir de formes particulières, mais syntaxiquement, comme dépendant d'un adverbe, d'une conjonction ou d'un autre verbe, ce qui conduit un grammairien comme Pillot, déjà cité, à donner dans ses paradigmes trois formes précédées d'une conjonction pour le « conjonctif » imparfait : *Quando i'aurois ou Vu que i'auois ou Combien que i'eusse*. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, un grammairien comme Maupas considère encore que, hormis le « futur du conjonctif » (notre futur antérieur de l'indicatif), « le conjonctif est en tout semblable à l'optatif » (1618 : 93r). Il faudra encore du temps pour que l'optatif disparaisse de la grammaire française, pour que le subjonctif soit analysé sur une base morphologique et pour qu'on reconnaisse dans la forme en *-rais*

(ci-dessus *-roye* et *-rois*) un conditionnel dont le statut comme mode est aujourd'hui contesté.

Quant à la « voix » verbale, son « invention », ou plutôt l'utilisation de ce terme, est également surprenante. Nous avons vu (question 19) que les Grecs parlaient de « diathèse » (*diathesis*) et les Latins de « genre ou signification des verbes » (*genus vel significatio verborum*). Dans les premières grammaires françaises, c'est bien le terme « genre » des verbes qui est utilisé, mais il sera progressivement remplacé par celui de « voix ». Comment a été inventée la « voix » verbale ? « Voix », c'est-à-dire « forme », a été créé d'abord pour traiter de l'impersonnel : dans les premières grammaires françaises, il fallait distinguer les verbes impersonnels de la forme *on court* des verbes impersonnels de la forme *il pleut*. En effet, ce n'est pas *on* qui est analysé, mais toute la forme *on court*, car en latin, les formes correspondantes sont respectivement *curritur* et *pluit* : on a donc décidé que *on court* serait l'impersonnel de voix passive parce qu'il correspond à la forme latine passive *curritur*, et *il pleut* l'impersonnel de voix active parce qu'il correspond à la forme latine active *pluit*. Ensuite on a étendu le terme de *voix* à la diathèse, c'est-à-dire à la disposition de la personne dans le verbe, et on a parlé de « voix passive » pour les formes avec *être* + participe passé. Ce qui constitue proprement un double malentendu, puisque, dans la voix passive française, d'une part il n'y a pas à proprement parler de « voix », c'est-à-dire de « forme » passive, ce que certains grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle affirment en disant précisément que « les Français n'ont pas de verbes passifs » (Garnier 1558 : 45), et d'autre part le participe passé n'est pas réservé au passif. La genèse de la terminologie linguistique n'est donc pas toujours – comme on peut le croire ou au moins l'espérer – le produit rationnel de réflexions théoriques. Elle peut être aussi le fruit d'une incompréhension, par extension et gauchissement progressif.

Quels problèmes de description les grammairiens rencontrent-ils dans la mise en œuvre de cet outillage conceptuel ?

Nous avons vu comment (question 26) la traduction du Donat conduisait à utiliser la notion de cas pour décrire le français en s'appuyant sur les *signes des cas* que peuvent constituer les prépositions et les articles. C'est un bon point de départ pour poser le problème de l'adéquation des descriptions des vernaculaires conduites à partir du modèle latin. Les grammairiens anciens voyaient-ils des déclinaisons partout ? Étaient-ils enclins à généraliser abusivement la présence des catégories ? Essayons de comprendre comment le problème pouvait se poser à partir d'un exemple précis comme celui de l'article.

Il est possible que son traitement comme marque de la flexion du nom, ou comme catégorie fléchie, ait été favorisé et se soit installée ensuite de façon durable, à cause des phénomènes d'enclise de l'article et des prépositions à et de (*au[x], du, des*). Ils pouvaient donner le sentiment d'une variation morphologique, d'une véritable flexion au fond, et justifier l'idée que le nom en français se décline par l'article, comme l'écrivaient les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle. On a considéré longtemps que les noms appellatifs (communs) avaient une déclinaison à trois formes, du type :

nominatif/accusatif	le maître
génitif/ablatif	du maître
datif	au maître

et l'on a étendu cette déclinaison aux noms propres : nominatif/accusatif : *Pierre*, génitif/ablatif : *de Pierre*; datif : *à Pierre*.

La lecture du corpus des grammaires du français montre que cette situation a manifestement retardé l'analyse des différentes valeurs sémantiques de l'article et l'identification de ses différentes formes (Demazière, 1988 ; Swiggers, 1985 ; Joly, 1980 ; Fournier, 2004).

On le voit par exemple dans le traitement d'un problème limité comme celui de l'article partitif que l'on emploie en français avec les noms massifs comme *du pain* (Fournier, 2004). Les différences comme *je vois le mouton* et *je mange du mouton* sont assez tôt identifiées (Estienne, 1557 : 23), mais les grammairiens sont embarrassés pour en rendre compte. La solution adoptée, cohérente avec le

modèle de la déclinaison, consiste à dire qu'il s'agit d'emplois du génitif de l'article (*du*), mais avec une valeur d'accusatif. C'est par exemple ce qu'écrivit Pierre Restaut, l'un des premiers pourtant à utiliser le terme de partitif : « < les partitifs > sont les génitifs définis et indéfinis lorsqu'ils *devenement* [souligné par nous] nominatifs ou accusatifs, et dont on fait une classe séparée » (Restaut, 1730 : 76). Une analyse sémantique adéquate de ces unités est pourtant proposée dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle par Charles Maupas (1607) qui remarque que ces *particules significantes partition* sont employées avec les noms dont on parle par *pièces et morceaux*, tandis que l'on emploie la *note d'unité* (« c'est-à-dire l'article *un*) avec ceux qui désignent un *tout ou corps intégral*. La notion apparaît chez quelques auteurs (Masset, 1606 ; Buffer, 1709 ; Restaut, 1730 ; Antonini, 1754 ; Vallart, 1744), mais ne rencontre manifestement pas un large accord chez les grammairiens. L'analyse de la détermination nominale pendant cette période est partagée, pourrait-on dire, entre l'exploration fine des valeurs sémantiques portées par le système de l'article et la tentative de systématiser la description des variations morphologiques du nom en termes de déclinaison. Certains auteurs en proposent jusqu'à cinq (La Touche, 1696 ; Vallart, 1744). Si bien que la théorisation des emplois partitifs disparaîtra (provisoirement) avec la condamnation définitive de la déclinaison à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (Girard, 1747 ; Beauzée, 1765).

Que signifie cette fidélité sur le long terme à la notion de cas chez les grammairiens ? La réponse n'est pas simple. Il est clair que son usage fonctionnelle chez certains comme une sorte d'écran, d'obstacle épistémologique, qui empêche de saisir de façon adéquate les faits de la langue décrite. Mais il faut noter que très tôt des grammairiens ont affirmé que le français n'avait pas de cas comme le latin (Meigret, 1550). Pour les auteurs de Port-Royal, la question est également extrêmement claire :

< Les > articles [dans les langues nouvelles, par différence avec les langues anciennes] n'ont point proprement de cas, non plus que les noms. Mais ce qui fait que l'article *le* semble en avoir, c'est que le génitif & le datif se fait toujours au pluriel, & souvent au singulier par une contraction des particules *de* & *a*, qui sont les marques de ces deux cas, avec le pluriel *les*, & le singulier *le*. (*Grammaire générale et raisonnée*, 1676 : 52-53)

Pourtant les mêmes s'attardent longuement, dans le chapitre consacré au nom, sur chacune des catégories de la flexion. C'est que la notion de cas est en fait un outil commode pour traiter de façon fine un certain nombre de relations syntaxiques, à une époque où la notion de complément n'a pas encore été inventée (Chevalier, 2006a), et où les catégories casuelles sont conçues comme des catégories sémantiques universelles diversement réali-sées selon les langues.

Plusieurs attitudes ont donc pu coexister : la fidélité un peu étroite qui conduit à faire entrer de force les faits du vernaculaire dans le modèle hérité, ou l'exploration des particularités formelles des langues décrites, et l'aménagement du modèle en vue d'une description adéquate.

Les catégories héritées de l'Antiquité tendent à être conçues en effet comme un système grammatical universel, que l'on peut poser *a priori* et que les vernaculaires réalisent diversement. L'idée selon laquelle toutes les valeurs sémantiques et fonctionnelles n'ont pas nécessairement de marque « vocale » remonte en effet à Priscien (Dahan, Rosier et Valente, 1995). Elle est théorisée au XII<sup>e</sup> siècle, par exemple, par Pierre Hélie à travers la distinction entre propriétés selon la forme vocale (*secundum vocem*), et propriétés selon la signification (*secundum significationem*). C'est bien ainsi qu'elles fonctionnent dans la grammaire du provençal d'Uc Faidit (1240-1245 ; *Donatz proensals*, 1969). L'auteur donne une première « déclinaison » des noms en provençal qui fait intervenir l'article et les prépositions, comme dans les grammaires du français citées plus haut. Mais il montre ensuite qu'il a une claire conscience de la différence de sa langue et du latin, et il propose une description adéquate du système bi-casuel de l'ancien provençal comportant, comme l'ancien français, un -s au nominatif singulier et au pluriel des cas obliques :

E no se pot conossen ni triar l'acusatius del nominatiu sino per zo que l nominatiu singulars, quan es masculis, vol -s en la fi e li autre cas no. l volen, e l nominatiu plural so [lo] vol e tuit li altre cas volen lo enl plural. (*Donatz proensals*, ed. Marshall, 1969 : 92)

[Et on ne peut connaître ni distinguer l'acusatif et le nominatif sinon par ceci que le nominatif singulier, quand il est masculin, veut

un -s à la fin et les autres cas ne le veulent pas, et le nominatif pluriel ne le veut pas, et tous les autres cas le veulent au pluriel.]

Les cas de *réussite* de ce genre sont loin d'être isolés (voir sur ce point Auroux, 1994a). La « découverte » de l'égatif peut être attribuée à Ohnenart qui rédige en 1638 la première description de basque. Et les premiers descripteurs des langues amérindiennes sont parvenus, face à des langues typologiquement très éloignées du latin et de leur propre langue maternelle, à identifier correctement un phénomène comme l'agglutination (Sagard, 1632).

## 29

Pourquoi a-t-on eu l'idée de décrire et de comparer les langues du monde ? comment s'y est-on pris ?

Le Moyen Âge occidental était centré presque exclusivement sur le latin, auquel il associait les deux autres langues sacrées, l'hébreu et le grec, que l'on connaissait peu (à l'exception de quelques hellénistes et de certains ouvrages comme la *Grammatica graeca* de Roger Bacon, 1268). Les choses changent considérablement avec la Renaissance, avec le retour à l'étude du grec et l'intérêt porté à l'hébreu.

Au XV<sup>e</sup> siècle, il devient facile d'apprendre le grec, en raison de la venue de Byzantins à la suite de la prise de Constantinople (1453) par les Turcs : ils arrivent en général à Venise par la Crète et gagnent leur vie en enseignant leur langue maternelle ou en travaillant comme copistes. Un problème se pose néanmoins, celui du manque de manuels bilingues de grammaire grecque ; Politien apprend le grec tout seul à l'aide d'une traduction latine (par exemple la Bible traduite par Jérôme, Aristote traduit par Gaza). Il y a beaucoup de traductions latines d'œuvres grecques, en particulier sous l'impulsion du pape Nicolas V (1447-1455) : les humanistes italiens pouvaient utiliser ces traductions, mais Guarinus Veronensis (Guarino de Vérone) eut le courage d'aller étudier le grec à Constantinople dans les années 1390 : il y suivit l'enseignement de Manuel Chrysoloras, il y resta cinq ans, en ramena deux caisses de manuscrits précieux. La légende veut qu'une caisse se perdit durant le voyage et que Guarinus en fut si affecté que ses

cheveux blanchirent en une nuit! C'était une pratique courante que de ramener des manuscrits d'Orient : en 1423, Jean Aurispa ramène 238 livres grecs (dont sans doute pas mal de doubles!); François Filefe (qui alla, comme Guarinus, apprendre le grec à Constantinople) en ramena 40; Laurent de Médicis envoya Janus Lascaris en 1492 pour en chercher dans les provinces byzantines; la grande bibliothèque de Venise (devenue la Marciana) reçut, elle, en 1468 les volumes du cardinal Bessarion (Reynolds et Wilson, 1986 : 101; Förstel, 2000 : 667). Manuel Chrysoloras lui-même enseigna le grec à Florence et est l'auteur d'une grammaire grecque par questions/réponses (ca 1400).

Quant à l'hébreu, on s'y intéresse, pour des raisons plus théologiques que réellement linguistiques (il s'agit de soutenir la thèse de l'hébreu langue mère) avec trois conséquences : 1) on découvre une langue très différente dans ses structures; 2) on décrit cette langue en des termes différents, non pas mots et paradigmes, mais racines et suffixes; 3) on découvre la notion de parenté linguistique parce que l'hébreu est étudié en même temps que l'araméen et l'arabe (Percival, 1992 : 228).

Les grandes découvertes apportent elles aussi leur lot de description de langues « exotiques » (question 31). Mais un des moteurs les plus puissants à la mise en parallèle des langues fut certainement la Réforme qui non seulement poussait les érudits à acquérir une connaissance plus directe du texte hébreu originel de l'Ancien Testament, mais aussi les portait à considérer comme une bénédiction la possibilité de prêcher la parole du Seigneur dans de nouvelles langues très diverses.

L'idée se développe selon laquelle on doit pouvoir donner une description commune à toutes les langues. Dans son *De originibus seu de hebraicae linguae et gentis antiquitate, deque variarum linguarum affinitate* (Des origines ou de l'antiquité de la langue et de la race hébraïques et de l'affinité des différentes langues), Paris, 1538, Guillaume Postel soutient l'idée que le rapport de l'hébreu et de l'arabe est indiqué par la similitude de leur structure grammaticale, avec comme point commun essentiel la racine trilittrée. Dans son *De ratione communi omnium linguarum et literarum commentarius* (Commentaire sur le système commun de toutes les langues et de toutes les lettres [au sens de caractères]), Zürich, 1548, Theodor Bibliander « explique que toutes les langues pour-

raient être décrites avec profit si elles étaient d'abord analysées grammaticalement de manière uniforme, et spécifiquement dans le cadre théorique hébraïque » (Percival, 1992 : 229).

Dans son *Mithridates* (Gessner, 2009), dont le titre complet peut se traduire par « Mithridate, observations sur les différences des langues, aussi bien les langues anciennes que celles qui sont actuellement utilisées parmi les diverses nations du monde entier », Conrad Gessner insiste beaucoup plus sur les *différences* qui séparent les langues que sur leur apparentement. Mais le même enthousiasme l'anime à l'idée de pouvoir prêcher la parole du Seigneur dans tant de langues si diverses, lui qui voit dans l'invention de l'imprimerie la main de Dieu permettant une évangélisation rapide de tous les peuples (1555 : 451<sup>re</sup>).

Gessner n'est pas un « linguiste » de profession. Auteur de nombreux ouvrages dans le domaine de la médecine, de la zoologie, de la botanique, de la bibliographie, il a l'objectif de rassembler dans un minuscule traité, par ordre alphabétique, toutes les observations qu'il a pu faire dans ces ouvrages. Il a en outre l'idée de donner comme échantillon de ces langues le *Notte Père* dont il propose vingt-sept versions : notamment en latin, éthiopien, anglais, arabe, arménien, « wallique » (gallois), chaldéen, français, allemand, flamand, islandais, vieux haut allemand, gueldrien, grec, hébreu, espagnol, hongrois, tchèque (bohémien), polonais, italien, romanche, sarde (langue des citadins, en fait le catalan), sarde (langue des campagnes). Puisant à de nombreuses sources aussi bien antiques que modernes (environ cent cinquante), il fournit un tableau à la fois décevant et riche des langues alors connues. Décevant, car entaché de nombreuses approximations (Gessner rassemble toutes les langues slaves, avec quelques langues finnoougriennes, sous le nom d'illyrien) ou d'erreurs (il croit pouvoir faire dériver l'arménien de l'hébreu et confond le persan et le turc), mais riche, car fournissant d'informations alors peu connues, d'observations sur l'évolution des langues et leur diversification en dialectes. Ainsi, il semble avoir découvert le principe des lois consonantiques, sans créer un terme pour les désigner, par exemple quand il écrit : « Les Celtes [c'est-à-dire les habitants du haut et du moyen Rhin] ont toujours, là où les Belges [les bas allemands] ont, comme *Wasser/watter* : *Groß/groitt* : *Das/dat* » (1555 : 21<sup>re</sup>).

Avec son entreprise, Gessner inaugure une longue série d'ouvrages de plus en plus complets et mentionnant un nombre toujours plus grand de langues. Dans son déjà très volumineux *Thésor de l'histoire des langues de cest uniers* (1613), Claude Duret en recense cinquante-trois. Mais c'est au XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que le genre des « compilations linguistiques » connaît la plus forte croissance, comme le montre la liste suivante (Auroux et Hordé, 1992 : 538) :

MONRODDO James Burnet, Lord, *Of the Origin and Progress of Language*, 6 vols, Edinburgh et Londres, 1773-1792.

COURT DE GEBELIN Antoine, *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, 9 vols, Paris, l'auteur, 1773-1782.

HERVÁS Y PANDURO abbé Lorenzo, *Catálogo de las lenguas de las naciones conocidas, y numeracion division y clases de estas segun la diversidad de sus idiomas y dialectos* [Catalogue des langues des nations connues, et dénombrement, division et classification de ces dernières selon leurs idiomes et dialectes], 6 vols, Madrid, Impr. de la Administracion del Real Arbitrio de Beneficiencia, 1800-1805 ; rééd. Madrid, Ediciones Atlas, 1979.

PALLAS Peter Simon, *Linguarum totius orbis vocabularia comparativa Augustissimae aera collecta* [Vocabulaires comparés de toutes les langues et dialectes, collectés par la main d'une très auguste personnel], Saint-Petersbourg. De Schnoor, 1787-1789 ; 2<sup>e</sup> éd. 1790-1791 ; rééd. de la 1<sup>re</sup> éd., Hambourg, Buske, 1977.

ADELUNG Johann Christoph & VATER Johann Severin, *Mithridates oder allgemeine Sprachenkunde mit dem Vater unser als Sprachprobe in bey nahe fünfundert Sprachen und Mundarten* [Mithridate ou science générale des langues, avec comme échantillon le Notre Père dans près de cinq cents langues et dialectes], 4 vols, Berlin, 1806-1817.

BALBI Adriano, *Atlas ethnographique du globe, ou classification des peuples anciens et modernes d'après leur langue*, 2 vol., Paris, Rey et Gravier, 1826.

Dans ce grand mouvement, le nombre des langues évoquées, puis de plus en plus soigneusement décrites, s'accroît : « Gébelin

recense une soixantaine de langues, Pallas 222 (280 pour la seconde édition), Hervás monte à 300, Adelung et Vater à 400, Balbi en recense 500 et conjecture que les langues de l'univers doivent être environ 2000 » (Auroux et Hordé, 1992 : 539). Les conditions de production et les objectifs sont pourtant fort différents. Nous n'en évoquerons que quelques traits, renvoyant, pour plus de détails, au chapitre « Compilations » du *Corpus de textes linguistiques fondamentaux* (2000 : 2, 351-368). Monroddo vise à la construction d'une anthropologie linguistique : les recherches sur le langage doivent permettre de remonter jusqu'à l'origine de la race humaine et de suivre son évolution. Court de Gébelin est à la recherche d'une langue universelle, organique et primitive. Grâce notamment aux jésuites de passage à Rome, Hervás, qui sera nommé par le Pape bibliothécaire du Quirinal, est le linguiste le mieux informé de son temps sur la répartition des langues du monde : il interroge les jésuites revenant de pays très divers et demande aux missionnaires de lui écrire de courtes grammaires. Pallas prétend être simplement le rédacteur obéissant à l'impulsion de Catherine II de Russie de collecter tous les dialectes de l'univers : il dresse donc des listes lexicales contenant la traduction d'environ trois cents mots russes en deux cents langues anciennes et modernes, regroupées par familles, en commençant par les langues slaves, puis les langues celtiques, les langues romanes. Adelung, auteur également d'une grosse grammaire allemande, part du principe que les langues étaient routes monosyllabiques au départ. Son collègue Vater, orientaliste et déjà comparatiste, insistera davantage sur la parenté génétique des langues. C'est d'ailleurs le comparatisme (question 38) qui, en mettant au premier plan la parenté et l'histoire des langues, provoquera la fin de ce vaste mouvement, du moins une fin provisoire si l'on considère que la typologie linguistique est un lointain héritage des compilations.

*Comment les grammairiens appréhendent-ils le phénomène de la diversité des langues à partir de l'expérience des grands voyages de découverte et de l'entreprise coloniale ?*

La description des langues du monde et leur *outillage* par les grammairiens et les dictionnaires constituent ce que Sylvain Auroux appelle la deuxième révolution technologique de la grammatisation (Auroux, 1994a; questions 10 et 11). La première correspond à l'invention de l'écriture; la troisième à la mécanisation du traitement des faits langagiers. Trois étapes qui chacune dans leur ordre modifient de façon fondamentale le rapport que les hommes entretiennent avec leur langue et avec les productions langagières. Trois moments avant tout caractérisés par la maîtrise et la mise en œuvre d'un ensemble complexe de technologies linguistiques : l'écriture, les grammairiens et les dictionnaires en tant qu'ils sont des objets techniques, et les technologies du traitement automatique de l'information. Dans le cas de la grammatisation, c'est-à-dire de l'outillage des langues par des grammairiens et des dictionnaires, deux faits doivent être remarqués.

1) Les différentes traditions de description des langues sont toutes restées centrées sur la langue à partir de laquelle elles se développent (cf. question 4), sauf ce que nous appelons la tradition occidentale, issue de la tradition gréco-latine. Il y a là quelque chose dont on peut s'étonner et dont les facteurs d'explication sont complexes et nombreux. Sans doute l'entreprise de conquête et d'expansion coloniale et commerciale dans laquelle les différentes nations d'Europe se lancent à partir de la Renaissance est-elle une des causes du développement du processus de description des langues du monde. Sans doute aussi le modèle d'analyse gréco-latine présente-t-il un degré d'élaboration et de sophistication suffisant pour qu'il aboutisse à quelque succès. Pourtant d'autres traditions se sont trouvées à certains moments de leur histoire dans une situation comparable. C'est le cas par exemple de la tradition arabomusulmane qui dispose dès Sibawayhi (fin du VIII<sup>e</sup> siècle) d'un appareillage conceptuel remarquable et dont la sphère d'influence, du fait des conquêtes militaires ou de l'influence commerciale, s'étend de l'Espagne à la muraille de Chine et à l'Inde.

Mais c'est sur la base de la tradition gréco-latine que s'est développé le processus de description des langues du monde, à partir du modèle élaboré dans le cadre de cette tradition, au prix d'aménagements dont nous avons donné quelques exemples plus haut, et qui sont d'autant plus nécessaires que les langues décrites sont éloignées typologiquement du modèle latin. C'est donc à partir de la même trame notionnelle (le système de parties du discours, une typologie des *accidents* dont elles sont susceptibles, etc.) que les grammairiens des différentes langues décrites à partir de cette époque sont composés; c'est le même réseau cohérent de termes et de concepts qui s'applique à des langues de plus en plus nombreuses et diverses typologiquement – qui fait qu'à ouvrir n'importe laquelle de ces grammairiens on se trouve toujours en pays de connaissance –, et à partir duquel les descripteurs missionnaires ou voyageurs font l'expérience de la diversité, glanent ces faits de plus en plus nombreux et divers que l'on pourra ensuite rassembler dans les premières compilations à visée comparative (question 29).

2) Le deuxième fait remarquable est que ce processus ait concerné simultanément les langues d'Europe, et celles des peuples avec lesquels les occidentaux entrent en contact dans les Amériques, en Afrique, en Asie. Simultanéité d'autant plus remarquable que les ressorts impliqués dans ces deux entreprises sont différents. La description des langues d'Europe est liée à leur institution comme langues nationales, et par là s'articule à la constitution des États-nations (question 33). Celles des langues amérindiennes par exemple est, au bout du compte, un instrument de l'évangélisation et de la soumission des peuples. Dans le premier cas, les grammairiens décrivent leur langue maternelle et destinent leur ouvrage aux locuteurs de la même langue (ou à ceux qui souhaitent l'apprendre). Les missionnaires qui rédigent les premières grammairiens du nahuatl, du guarani ou du tupi fabriquent des instruments à l'usage de leurs successeurs, qui, avant d'être édités, ont souvent été de simples carnets de notes que l'on se transmettait, et qui visaient à doter le missionnaire de compétences linguistiques minimales pour l'évangélisation et la conversion.

On se rendra bien compte de cette relative simultanéité en rapprochant la production des premiers descripteurs du français, de l'espagnol et du portugais, de celles des missionnaires des

aires d'influence respectives de chacune de ces langues (Auroux, 1994a) :

Première grammaire de l'espagnol : Nebrija, 1492	Dans la sphère d'influence espagnole : première grammaire d'une langue mexicaine, le nahuatl, 1547
Premières grammaires du portugais : Oliveira, 1536 ; Barros, 1540	Dans la sphère d'influence portugaise : première grammaire du tupi, 1595
Premières grammaires du français : Palsgrave, 1530 ; Meigret, 1550	Dans la sphère d'influence française : première grammaire du huron, Sagard, 1632

On mesure aussi l'intensité avec laquelle ce processus s'est développé en observant l'accroissement du nombre des langues décrites avec un exemple comme celui du patrimoine espagnol des grammaires des langues de l'Amérique latine :

à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : 33 langues différentes décrites ;  
à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : 126 langues différentes décrites ;  
à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : 158 langues différentes décrites.

## 31

*Pourquoi la description des langues du monde se développe-t-elle surtout à la Renaissance ?*

Le mouvement de grammatisation des vernaculaires qui s'est développé en Europe occidentale dès le VII<sup>e</sup> siècle et s'est poursuivi au Moyen Âge pour certaines langues (l'irlandais, l'islandais, le provençal...) est sans commune mesure avec celui qui se déploie à partir de la Renaissance. Sur le plan épistémologique, les deux processus ont un point commun : ils se développent à partir du même modèle conceptuel. Mais les causes qui poussent à équiper les langues d'outils linguistiques (grammaires, lexiques et dictionnaires, manuels de conversation, traités de toutes sortes) sont bien différentes dans les deux cas.

Dans le cas de la grammatisation médiévale, nous avons vu que ces causes sont assez nombreuses et diverses :

- codification de l'écrit et alphabétisation comme en Islande,
- usage du vernaculaire dans la pédagogie du latin, un peu partout,

- codification de la langue poétique (irlandais, provençal),
- pédagogie du vernaculaire. C'est le cas exemplairement de la grammatisation du français qui se développe en Angleterre après la conquête normande (1066). Au XII<sup>e</sup> siècle, le français est la langue vernaculaire de l'aristocratie. C'est aussi la langue de la littérature et de l'administration. Il régresse au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, pour passer au statut de langue seconde au XIV<sup>e</sup> siècle, sans cesser de jouer un rôle essentiel dans plusieurs secteurs de la vie sociale. Il en résulte le développement d'un enseignement du français, parfois limité à la maîtrise de certaines compétences – comme écrire des lettres –, qui a produit tout un ensemble d'outils dont les plus anciens qui ont été conservés datent du XIII<sup>e</sup> siècle et décrivent différents aspects de la langue et des pratiques discursives : traités d'orthographe, *manières de parler* (c'est-à-dire manuels de conversation), manuels de conjugaison, lexiques (Kibbee, 1991).

Le mouvement de description des langues du monde tel qu'il se développe à partir de la Renaissance s'articule sans doute avec ces premières tentatives d'outillage des langues vernaculaires d'Europe. C'est bien globalement le même outillage conceptuel qui est en jeu, mais le brusque accroissement du nombre des langues concernées empêche de penser le phénomène comme la simple continuation d'un processus entamé au Moyen Âge. Quelque chose sépare le travail des premiers grammaires du provençal, de l'irlandais, ou de l'islandais, et celui des grammaires de la Renaissance que l'on ne peut comprendre que si on met en perspective quatre phénomènes : les grandes découvertes, l'invention de l'imprimerie, la rénovation des études latines, et la naissance des États-nations.

L'intérêt pour les langues du monde est directement lié au mouvement d'expansion coloniale et commerciale dans lequel se lancent plusieurs nations européennes après les grandes découvertes (question 30). Les récits de voyage comportent souvent, avec des observations ethnographiques, les premières informations sur les langues des peuples rencontrés. C'est le cas par exemple de *l'Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil*, publiée en 1578 par Jean de Léry, après un séjour chez les Indiens Tupis sur la côte

brésilienne. L'ouvrage réunit le récit des diverses péripéties parfois dramatiques qui émaillent la traversée puis le séjour faits vingt ans plus tôt par son auteur dans la petite colonie de la *France Antartique* établie dans la baie de Rio, une description des mœurs et coutumes des indiens qui fera l'admiration de Claude Lévi-Strauss (*Tristes Tropiques*, 1955 : 87-90), et une sorte de petit guide de conversation en langue tupi qui est sans doute le plus ancien témoignage sur cette langue.

L'invention de l'imprimerie a eu des conséquences non seulement – ce que l'on comprend aisément – dans le domaine de la circulation du savoir et de la diffusion des connaissances, mais aussi sur les langues mêmes. L'abaissement des coûts de fabrication généré par la possibilité de reproduire un même exemplaire en grand nombre, conduit à l'émergence d'un véritable marché du livre. Entre 1500 et 1549, le nombre des livres publiés à Paris est multiplié par quatre (Febvre et Martin, 1958). Ce développement entraîne lui-même un rééquilibrage en faveur des langues vernaculaires. Les causes en sont multiples. Le mouvement de réformation religieuse y a évidemment une part essentielle. La Bible est le premier ouvrage sorti des presses de Gutenberg. Mais il est clair également que le lectorat latin est par nature limité. C'est donc en direction du lectorat en langue vernaculaire que le marché présente les marges de progression les plus évidentes et les plus prometteuses (Auroux, 1994 : 97). C'est bien ce que confirment les données réunies par les historiens du livre. Avant 1500, 77 % des livres imprimés en France l'étaient en latin; en 1575, plus de 50 % des ouvrages publiés sont écrits en français (Duvail et Siouffi, 2007 : 468). Cet usage massif des vernaculaires dans les ouvrages imprimés fait surgir avec une acuité nouvelle la nécessité de leur normalisation. Les variations orthographiques liées à l'absence de codification, aux variations dialectales, augmentées éventuellement par la fantaisie des imprimeurs eux-mêmes, sont autant d'obstacles au bon fonctionnement de ce nouveau marché, qui appelle au contraire une uniformisation de l'espace linguistique. Ce sera pour une part la tâche des grammairiens à partir de la Renaissance que de construire cet espace de la langue commune, normalisée et codifiée.

Le rapport entre le latin et les vernaculaires change aussi pour des raisons moins mécaniques. L'intérêt renouvelé pour l'étude des

langues anciennes, le grec et l'hébreu bien sûr (question 29) mais aussi le latin, a modifié le rapport séculaire établi entre la langue de la production et de la diffusion du savoir, et les vernaculaires. Revenir à la langue de Cicéron, au latin « authentique », bien différent de ce qu'il est devenu au fil des siècles pendant lesquels il est la langue véhiculaire de l'activité scientifique, a contribué à discréditer ce latin de la Sorbonne que Rabelais raille dans la bouche de l'écolier limousin. Mais on peut penser que la ferveur philologique des humanistes a définitivement embaumé les monuments de la latinité, et que c'est à partir de ce moment que le latin commencera d'être une langue morte. En 1587, un auteur comme Sanctius s'interdit de *parler* latin pour ne pas en altérer la pureté. De nouveaux usages s'ouvrent alors au vernaculaire qui rendent d'autant plus nécessaire sa normalisation. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, on peut suivre ainsi les progrès de l'usage du français dans les ouvrages scientifiques. Mais ce « retour » au latin de Cicéron et de Virgile a également souligné à quel point le latin véhiculaire que pratiquent tous les universitaires et tous les savants de cette époque s'en était éloigné. On prend alors dramatiquement conscience que les langues sont soumises à l'histoire et au changement, que le latin même, perçu jusque-là comme l'espace de la régularité et de la stabilité face au morcellement et à l'instabilité des vernaculaires (chez Dante, *grammatica* désigne la langue latine), avait pu changer. Ce sentiment a contribué à installer dans la conscience linguistique des contemporains l'idée que les langues sont menacées de dégradation. On peut voir la production d'un outillage linguistique sophistiqué attaché aux langues vernaculaires d'Europe, constituée par les grammaires et bientôt par les dictionnaires, comme une réponse à ce problème.

Enfin, des décisions visant à délimiter de nouveaux espaces pour le vernaculaire, à l'instituer en langue commune, ou à le réguler, sont prises dans de nombreux pays européens, comme la promulgation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts par François I<sup>er</sup>, en 1539, ou la fondation de l'académie de la Crusca à Florence, en 1583. Le but que se donne la plus ancienne académie européenne est la préservation du toscan, identifié à la langue italienne littéraire, telle que Dante, puis Pétrarque et Boccace l'ont illustrée, fonction symbolisée dans le blutoir qu'elle prend pour emblème. L'interprétation de l'ordonnance de 1539 soulève des questions

difficiles. Il s'agit de rendre obligatoire dans tous les arrêts pris sur le territoire du royaume l'usage du « langage maternel françois ». Expression énigmatique. Le français n'est pas, en 1539, la langue maternelle de tous les sujets du royaume. Faut-il y voir, parallèlement à l'éviction du latin et au souci de rendre accessible aux justiciables le texte des arrêts qui les concernent, un coup de force en faveur de la langue du Roi (Rey, Duval et Stouff, 2007 : 465) ?

## 32

Comment la description des langues s'articule-t-elle avec leur institution ?

Le processus de construction des États-nations est accompagné dans la plupart des pays d'Europe par la production d'un nombre considérable d'outils linguistiques.

À partir de la Renaissance, les grammairiens ont eu le sentiment de contribuer à édifier l'un des piliers sur lesquels repose le pouvoir du prince et, inversement, la codification de la langue nationale tend à devenir une affaire de politique intérieure de première importance. L'intérêt de disposer d'une langue réglée dans l'espace du royaume est bien entendu lié à des enjeux de prestige. Il s'agit de construire et de magnifier un emblème du pouvoir et de la nation. Mais il s'agit aussi de se doter d'un instrument de communication uniforme et efficace. La grammaire castillane d'Antonio de Nebrija, publiée en 1492, la même année qui voit la fin de la *Reconquista* sur les Maures, la découverte de Colomb, et la réunion de l'Aragon et de la Castille à la suite du mariage de Ferdinand et d'Isabelle, témoigne chez ce grammairien de la conscience des enjeux de son entreprise. Elle commence par une dédicace à la reine dans laquelle l'auteur décrit les buts de son ouvrage et où il a cette formule significative : « *siempre la lengua fue compañera del imperio* » (la langue fut toujours la compagne de l'empire).

Le matériel de codification élaboré entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle est plus volumineux en France que dans aucun autre pays d'Europe. Y figurent non seulement des grammaires, des listes lexicales, puis des dictionnaires, mais quantité de traités d'ampleur variable relatifs à toutes sortes de faits et de problèmes de langue : synonymes,

équivoques, lexiques spécialisés, listes de difficultés, *remarques* qui constitueront à partir de l'ouvrage de Vaugelas, publié en 1647, un genre à part. Cette activité est également soutenue par la fondation de l'Académie par Richelieu en 1637. La création de cette institution est un exemple bien connu de l'intérêt que le pouvoir porte aux questions de langue, dans un siècle qui verra progressivement s'affirmer le pouvoir royal central, non sans de sanglants soubresauts, contre celui des parlements régionaux et de l'aristocratie. L'une des missions qui lui sont confiées est l'élaboration d'un dictionnaire (il ne paraîtra qu'en 1694) et d'une grammaire. Elle ne verra jamais le jour en tant que telle. Les académiciens délégueront (assez tardivement) cette tâche délicate à laquelle il leur semblait ne pas pouvoir travailler « en corps », à Régner-Desmarais qui exerce les fonctions de secrétaire perpétuel à partir de 1683, et qui la fera finalement paraître sous son nom seul, en 1705 (voir sur ces questions Merlin-Kajman, 2001).

Il faut le répéter, le statut ontologique de ce que l'on appelle une langue constitue un des problèmes les plus embarrassants et les plus passionnants qui se posent aux sciences du langage. La langue n'est pas devant celui qui se propose de la décrire ou de la « réduire en règles » comme un objet bien délimité qu'il suffirait de saisir et d'explorer. Il n'existe à vrai dire rien dans le monde à quoi on puisse attribuer une telle dénomination. Dans le monde, on ne peut observer que des individus munis de compétences linguistiques et les mettant en œuvre dans un espace et un environnement social donnés. Le tout constitue un ensemble dynamique, que Sylvain Auroux propose d'appeler *hyperlangue*. Une langue serait alors la projection de l'hyperlangue dans un espace de représentation (Auroux et Mazière, 2006). Les modalités selon lesquelles cette projection se fait peuvent être différentes selon les lieux et les moments de l'histoire. Il est clair que les grammairiens, les auteurs de dictionnaire, etc. jouent alors un rôle déterminant.

Ce rôle sur le plan pratique et technique (qui au fond seul nous intéresse ici) est néanmoins difficile à évaluer. Les grammaires et les dictionnaires voisinent, dans le dispositif composite qu'on pourrait appeler la fabrique de la langue (Auroux et Mazière, 2006), avec des pratiques discursives comme la traduction (Zuber, 1968), et toutes sortes d'autres productions discursives : des traités (poétique, rhétorique, etc.), des « discours » qui prennent la langue

de plus haut et se prononcent pour sa *défense* (Du Bellay, 1549), plaident en faveur de ses *avantages* (Le Laboureur, 1669) ou de son *excellence* (Frain du Tremblay, 1703), etc. L'histoire des théories linguistiques est en relation étroite ici avec l'histoire des langues et celle des idées sur les langues. Les représentations, la conscience linguistique des contemporains sont à la fois des produits du processus de grammatisation et des paramètres qui pèsent sur son développement, dans un jeu d'interactions constantes sur le long terme.

Les modalités selon lesquelles les hommes ont pu penser et mettre en œuvre le projet d'une langue commune sont nombreuses et ressortissent à des nécessités historiques et des modèles entre lesquels il n'y a pas forcément beaucoup de points communs (que l'on songe à des processus comme la « renaissance » de l'hébreu qui a accompagné la fondation de l'État d'Israël, ou à celui de l'institution du guarani comme langue nationale du Paraguay). On s'attardera un instant sur la forme que lui donne Dante dans le *De vulgari eloquentia* (1303) pour l'influence qu'il exerce sur la pensée humaniste, et la façon dont il nourrit, à la Renaissance, le rêve d'une langue illustre distincte des langues anciennes. Dante développe cette réflexion dans un cadre d'une certaine façon historique. Il note que les langues vulgaires qui sont apparues après Babel sont marquées par l'instabilité, la variabilité, l'éparpillement et l'absence de règles. Elles sont certes naturelles, car apprises spontanément, et répondent au bon plaisir des hommes qui les parlent, mais elles sont une entrave à la communication et à la transmission du savoir. C'est ce qu'ont tenté de réparer les savants en instaurant une langue réglée, le latin, que Dante appelle *grammatica*, langue seconde et artificielle, qu'il faut apprendre par l'étude, mais qui correspond à une première restauration de l'unité d'avant Babel.

Dante milite en faveur de la création d'une autre langue commune dans laquelle ne serait pas perdu le lien avec la langue maternelle. Une langue commune prête à accueillir la diversité des productions poétiques, qu'il nomme *vulgare illustre*, « mode d'expression nouveau, s'adressant à un public nouveau, pour énoncer des contenus nouveaux » (Imbach et Rosier-Catach, 2005 : 528). Le chapitre XVI de la première partie peint, dans l'image célèbre de la panthère, comment au terme d'une chasse infructueuse parmi les différentes variétés de l'italien, il faut concevoir ce vulgaire ita-

lien illustre qui ne se laisse pas saisir, et ne correspond à aucune variété particulière :

Après avoir chassé dans les montagnes et les pâturages d'Italie sans trouver la panthère que nous suivons, nous la chercherons maintenant, grâce à une étude assidue, par une démarche plus rationnelle, afin de la saisir et de l'attraper définitivement dans nos filets, elle qui exhale son parfum partout et n'apparaît nulle part.

Ce n'est pas plus le toscan parlé à Florence que celui d'aucune autre cité (sa position changera dans *La Divine Comédie*), et l'enquête s'achemine alors vers l'identification du type, de l'un qui serait la mesure du genre auquel tous les autres appartiennent. Il est dans l'idiome de toutes les cités italiennes sans s'identifier en propre à aucun d'eux, son unité transcende leur diversité et en même temps en constitue la mesure, et le modèle :

Donc avant trouvé ce que nous cherchions, nous appelons illustre, cardinal, aulique et curial, ce vulgaire de l'Italie qui appartient à toute cité italienne et qui ne semble propre à aucune, à l'aune duquel tous les vulgaires municipaux des Italiens sont mesurés, évalués et comparés.

Les humanistes français partageront ce rêve, et chercheront à le mettre en œuvre (cf. Du Bellay), et il continue d'inspirer les acteurs de la fabrique de la langue au XVII<sup>e</sup> siècle, à commencer par Malherbe. Revendiquer, comme le fait ce dernier, le langage des « crocheteurs du Port au Foin » ne signifie pas le choix de la langue du peuple (contre celui du palais ou de la cour, qui, du reste, tout traversé qu'il est alors d'influences gasconnes et italiennes, pouvait difficilement être pris pour modèle) mais revient à postuler l'existence de l'idiome commun, compris par tous (Rey, Duval et Siouffi, 2007). Il ne faut pas sous-estimer la part de provocation que recèle alors cette affirmation de l'unité du français, par-delà les castes. Il faut également souligner le caractère fondateur, dans la conscience linguistique, de cette postulation de la part d'un poète que son origine provinciale (il est né à Caen, en 1555) éloignait *a priori* du parler parisien de référence. La fabrique du « français » comme langue commune est le produit de discours comme celui-ci qui ont

contribué à en délimiter les contours dans la conscience linguistique. Mais cette représentation n'est pas seulement de l'ordre du fantasme, du rêve ou du projet. Elle est aussi le résultat d'un travail technique dont on peut identifier quelques-unes des dimensions :

- la formulation des règles : c'est la tâche spécifique des grammairiens. Elles opèrent sur des questions de morphosyntaxe comme l'accord, l'ordre des mots, certaines anaphores, l'emploi des temps (question 27), etc. ;

- la stabilisation des paradigmes : il s'agit de choisir entre les variantes. *Je m'en vas* ou *je m'en vais* se disent l'un et l'autre encore du temps de Vaugelas, selon le mot qu'on lui prête sur son lit de mort. Mais dans les grammaires françaises, l'élimination des variantes qui signalent l'origine provinciale de leurs auteurs s'établit autour de 1750, date à laquelle les textes présentent des paradigmes unifiés (Rickard, 1981) ;

- l'élaboration d'un lexique commun. Le dictionnaire de l'Académie constitue à cet égard un moment remarquable. Les académiciens élaborèrent en effet un nouveau type de définition, que l'on peut lier à la notion de définition d'usage proposée par les Messieurs de Port-Royal dans la *Logique*. Il s'agit de représenter non le sens dans lequel on doit prendre un mot, mais celui dans lequel il est « communément pris » (Leclercq, 2006). Travail de description de l'usage qui conduit les auteurs à enregistrer les collocations dans lesquelles les mots entrent le plus ordinairement en listant par exemple « les épithètes qui conviennent le mieux au nom substantif et qui s'y joignent le plus naturellement ». Le dictionnaire enregistre ainsi, pour chaque unité de langue, certains des contextes auxquels elle est le plus souvent associée, et contribue à élaborer ce que l'on peut décrire comme un « prêt à parler » (Collinot et Mazière, 1997).

## GÉNÉRALITÉ/DIVERSITÉ/HISTORICITÉ

### V

# 33

*Comment s'est posé le problème de la généralité ?*

On peut dater diversement l'émergence de considérations générales sur les langues (et/ou le langage) : de la grammaire spéculative médiévale, des grammaires latines de la Renaissance (Sanctius et Scaliger), de la grammaire de Port-Royal (1660), ou même voir dans le fonctionnement médiéval du modèle latin, en particulier de l'*Ars Donati*, la mise en œuvre d'une sorte de grammaire générale (question 26).

Dans la grammaire spéculative médiévale, comme dans celle de Sanctius et Scaliger, le statut du latin est très particulier. Ce n'est plus véritablement une langue objet, il s'agit plutôt d'une langue abstraite, telle que la distance entre métalangage et langue objet finit par s'abolir (Auroux, 1992 : 46). La grammaire spéculative médiévale n'est pas une grammaire du latin, elle a l'énoncé en général pour objet.

Le type de généralité visé par les auteurs de Port-Royal et leurs successeurs au XVIII<sup>e</sup> siècle est très différent. Il est sans doute en relation avec la tentative d'élaborer des méthodes universelles d'apprentissage des langues, dont la publication de l'ouvrage de Macé un peu plus tôt (1651) est un remarquable exemple (Auroux et Mazière, 2007). Mais il est fondé à Port-Royal sur l'exploration des opérations intellectuelles qui président à la formation du discours. La recherche de « ce qui est commun à toutes les langues » est donc fondée non sur la confrontation avec la diversité des faits constatés empiriquement, mais sur l'identification des « fondements » de l'art de parler que les auteurs voient dans un certain